

## Service de l'Economie et du Commerce - HORECA

DÉPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

V/correspondant : Gladys Likongo

Tel : 02 605 12 24

Courriel : [glikongo@uccle.brussels](mailto:glikongo@uccle.brussels)

### Ordonnance de police – Adaptation du plan du marché vu l'organisation d'activités estivales

Ordonnance de police temporaire du Collège des Bourgmestre et Echevins relative à la circulation routière à l'occasion de l'aménagement temporaire d'une partie de la place de Saint-Job du 3 juillet au 23 août 2026 pour l'organisation des activités estivales à destination des riverains.

Le Collège,

Vu le marché hebdomadaire qui se tient tous les lundis sur la place de Saint-Job de 7h à 14h ;  
Qu'il y a lieu de déplacer le marché les lundis des deux mois d'été ;  
Que la Police et le service Voirie ont remis un avis favorable quant à ce déplacement ;  
Considérant que la présente ordonnance de police a pour objet de répondre à une situation ponctuelle limitée à l'événement précité ;  
Décide d'arrêter dans le cadre du déplacement du marché de Saint-Job, l'ordonnance de police temporaire ci-après relative à la circulation routière sur le territoire de la commune d'Uccle :

Article 1 :

- seront fermés à toute circulation les lundis entre le 3 juillet et le 23 août de 07h00 à 14h00 : le tronçon de rue situé devant l'église de Saint-Job, la partie de la chaussée de Saint-Job située devant la salle de sport et la fermeture de la rue Victor Emmanuel III (le long de l'église) ;
- Qu'il faudra également prévoir le stationnement des 2 côtés de la rue Victor Emmanuel III (actuellement que d'un côté)

Cette ordonnance sera publiée conformément aux articles 112 et 114 de la NLC et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,



Laurence VAINSEL

Le Collège,



Valentine DELWART  
Bourgmestre f.f.